

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1^{er} novembre 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.
4. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité.
5. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2017 et de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2017.
 - 5.2 Dépôt de l'état comparatif portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin (période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016).
 - 5.3 Adjudication du contrat de fournitures de bureau et de papeterie - Année 2017.
 - 5.4 Mandat à la MRC des Etchemins - Arrérages de taxes municipales et autres tarifications.
 - 5.5 Autorisation de signature - Attestation de la Municipalité de Lac-Etchemin pour autorisation du projet de remise en état et d'amélioration de la capacité sanitaire du bâtiment d'accueil du Mont-Orignal.
 - 5.6 Adjudication du contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.
 - 5.7 Adhésion au Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) collectif de la municipalité dont l'administrateur sera Desjardins.
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 6.1 Du 6 au 12 novembre - Semaine de la prévention de la criminalité, édition 2016 sous le thème "*Ensemble, agissons*".
 - 6.2 Du 20 au 27 novembre 2016 - Proclamation de la "Semaine de la justice réparatrice".

- 6.3 Facturation à la Municipalité de Saint-Odilon - Coût d'entretien d'hiver d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang - Hiver 2016-2017.
- 6.4 Autorisation de paiement de la quote-part au Transport autonomie Beauce-Etchemins - Année 2017.
- 6.5 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - Année 2016.
- 6.6 Résolution d'embauche comme pompiers volontaires - MM. Étienne Cloutier et Steve Lessard.
- 6.7 Permis d'intervention - Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec - Année 2017.
- 6.8 Entente afin de faciliter le déneigement dans la rue Dallaire pour l'hiver 2016-2017 et autorisation de signature.
- 6.9 Modification des informations figurant dans le Notam de l'aérodrome Lac-Etchemin (CSC5).
- 6.10 Dépôt d'une programmation partielle de travaux corrigée - Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ) 2014-2018.
- 6.11 Vente d'actif - Camion Ford 2002 F-150 (mise au rancart).

7. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 7.1 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles en référence au règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin - Mandat novembre 2016 à octobre 2017.

8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 8.1 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 12 542,05 \$ à même l'excédent accumulé affecté "Les Fêtes du 150^e".
- 8.2 Signataire autorisé - Entente promotionnelle avec la brasserie Labatt concernant l'aréna municipal.
- 8.3 Signataire autorisé - Contrat avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." pour l'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal.

9. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

9.1

- 10. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 11. Lecture de la correspondance.
- 12. Affaires nouvelles :
 - 12.1 Souscriptions diverses :
 - a) Participation au souper-bénéfice de Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJEE) le 11 novembre 2016.
- 13. Période d'intervention des membres du conseil.
- 14. Période de questions des citoyens.
- 15. Levée de la séance.

REMISE DE CERTIFICATS DÉLIVRÉS PAR L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS - PERSONNEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le maire Harold Gagnon, et le directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin remettent les certificats suivants délivrés par l'École nationale des pompiers du Québec :

- "Pompier 1" matières dangereuses-sensibilisation, matières dangereuses-opération et autosauvetage à MM. Pier-Alain Bolduc, Justin Ferland et Richard Poulin (caserne #1 Lac-Échemin).

Le maire et les membres du conseil tiennent à féliciter ces pompiers pour leur grande implication et leur travail remarquable exécuté avec efficacité et intérêt.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de l'assemblée du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Échemin ».

211-11-2016

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

212-11-2016

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire dépose et fait lecture du rapport qu'il a préparé sur la situation financière actuelle de la municipalité.

Le maire informe les gens que ces informations seront publiées dans le journal municipal "L'Info du Lac", édition de novembre 2016, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

5. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

5.1 **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Serge Plante, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2017 et de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2017.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Plante, conseiller

213-11-2016
5.2 **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN (PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2016)**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin (période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin (période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016) (Réf: Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires numéro 77-2007, article 6.2).

Adoptée à l'unanimité.

214-11-2016
5.3 **ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE - ANNÉE 2017**

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de deux (2) papeteries afin de recevoir des offres pour la fourniture de papeterie et d'articles de bureau pour l'année 2017;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 21 octobre 2016;

Considérant que, suite aux offres déposées, la technicienne en bureautique a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

BuroPlus	Saint-Anselme	1 946,91 \$	taxes non incluses
Informatique Audoir inc.	Lac-Etchemin	2 929,38 \$	taxes non incluses

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture de la papeterie et d'articles de bureau pour l'année 2017 soit adjugé au plus bas soumissionnaire soit "BuroPlus" de Saint-Anselme, conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission et en référence au règlement numéro 08-2002 intitulé "Règlement concernant la politique d'achat de la Municipalité de Lac-Etchemin";

QUE les coûts de livraison sont inclus dans la soumission;

QUE ces prix sont valides jusqu'au 21 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

215-11-2016
5.4

MANDAT À LA MRC DES ETCHEMINS - ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES ET AUTRES TARIFICATIONS

Considérant que des arrérages de taxes municipales pour l'année 2016 sont dus par certains de nos contribuables;

Considérant que des avis de rappel de même qu'une mise en demeure furent expédiés aux contrevenants;

Considérant que, conformément aux articles 511 et 512 de la Loi sur les cités et villes, une liste des citoyens ayant des arrérages de taxes a été déposée au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la municipalité mandate la MRC des Etchemins d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de mettre en vente pour taxes impayées neuf (9) immeubles correspondant aux numéros matricules et lots suivants :

- 0241-03-5615 lot 4 341 384
- 0339-47-7180 lot 3 601 698
- 0339-77-5897 lot 3 601 762
- 0339-78-5780 lot 3 601 768
- 0339-79-1619 lot 3 601 755
- 0339-98-0167 lot 3 601 798
- 0439-49-6641 lot 3 602 186
- 0439-54-8202 lot 3 602 198
- 0538-60-1582 lot 3 602 416

QU'au moment de la mise en vente, M. Harold Gagnon, maire ou M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, soit autorisé par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à chaque immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

216-11-2016
5.5

AUTORISATION DE SIGNATURE - ATTESTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR AUTORISATION DU PROJET DE REMISE EN ÉTAT ET D'AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ SANITAIRE DU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU MONT-ORIGNAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, une attestation pour autorisation du projet de remise en état et d'amélioration de la capacité sanitaire du bâtiment d'accueil du Mont-Orignal, ceci auprès de Développement économique Canada (programme PIC 150);

QUE ladite autorisation soit préalable et conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et Mont-Orignal, coopérative de solidarité, entre autres, concernant la responsabilité et le suivi de la gestion du projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment principal au Mont-Orignal, inscrit à la demande présentée au programme PIC 150 et propriété de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

217-11-2016
5.6

ADJUDICATION DU CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 à la firme Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. au montant de 8 975 \$ plus les taxes applicables;

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 082-05-2016 adoptée à la séance ordinaire du 3 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité.

218-11-2016
5.7

ADHÉSION AU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) COLLECTIF DE LA MUNICIPALITÉ DONT L'ADMINISTRATEUR SERA DESJARDINS

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté une loi qui a pour but de favoriser l'épargne en vue de la retraite en créant un type de régime de retraite appelé «régime volontaire d'épargne-retraite» et établissant le cadre juridique pour l'institution et l'administration de tels régimes;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin devra se conformer à cette loi d'ici le 31 décembre 2016 considérant que 20 employés et plus étaient à l'emploi au 30 juin 2016;

Considérant que plusieurs institutions financières reconnues par le gouvernement du Québec offrent un Régime volontaire d'épargne-retraite;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin entretient déjà une relation d'affaires quant aux services financiers de ses opérations bancaires avec Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère au Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) collectif pour les employés concernés avec Desjardins comme administrateur;

QU'aucun frais ne sera exigible pour la Municipalité de Lac-Etchemin;

QUE Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs, soit autorisée à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

219-11-2016
6.1

DU 6 AU 12 NOVEMBRE - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ, ÉDITION 2016 SOUS LE THÈME "ENSEMBLE, AGISSONS"

Considérant l'importance pour toutes les québécoises et tous les québécois de s'interroger sur la prévention de la criminalité dans leur milieu de vie;

Considérant que "La semaine de la prévention de la criminalité" est un excellent moment pour réfléchir à ce problème afin de sensibiliser la population aux pratiques et aux divers enjeux liés à la sécurité et à agir pour maintenir ou ramener un climat de sécurité pleine et entière dans leur environnement respectif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la municipalité déclare la semaine du 6 au 12 novembre 2016, "Semaine de la prévention de la criminalité" sous le thème "*Ensemble, agissons*";

QUE la municipalité incite jeunes et moins jeunes à consulter par courrier électronique à l'adresse "prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca" ou sur le site du ministère de la Sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca les diverses informations disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

220-11-2016
6.2

DU 20 AU 27 NOVEMBRE 2016 - PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE"

Attendu que, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Attendu que, la justice réparatrice est une approche non conflictuelle et non punitive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres;

Attendu que, cette année, le thème de la "Semaine de la justice réparatrice", "*Au cœur de l'innovation*", donne l'occasion d'apprendre sur la justice réparatrice et de s'éduquer et de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente, la semaine du 20 au 27 novembre 2016, "**Semaine de la justice réparatrice**".

Adoptée à l'unanimité.

221-11-2016
6.3

FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON - COÛT D'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA TRAVERSE DU 10^E AU 12^E RANG - HIVER 2016-2017

Considérant qu'à la demande de la Municipalité de Saint-Odilon, notre municipalité entretient en hiver, depuis plusieurs années, une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QU'un montant de 1 050 \$ soit demandé à la Municipalité de Saint-Odilon pour l'entretien pour la période de l'hiver 2016-2017, par notre municipalité, d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang appartenant à la Municipalité de Saint-Odilon.

Adoptée à l'unanimité.

222-11-2016
6.4

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART AU TRANSPORT
AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS - ANNÉE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte d'adhérer au réseau de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2017;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de payer sa quote-part fixée au montant maximal de 7 285,52 \$ pour l'année 2017;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les tarifs chargés aux usagers;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin reconnaisse Ville Saint-Georges comme municipalité mandataire.

Adoptée à l'unanimité.

223-11-2016
6.5

**ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU
"PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL" - ANNÉE 2016**

Considérant que dans la lettre datée du 12 octobre 2016, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, a répondu favorablement à la demande de subvention déposée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - année 2016 en accordant une subvention de 55 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil approuve les dépenses pour des travaux d'asphaltage sur les chaussées du 8^e Rang, du 10^e Rang, du 12^e Rang, du 14^e Rang, des rangs de la Grande-Rivière, du Mont-Orignal, des rues Gagnon, de la Montagne, de la Sapinière, Ferland, de la 1^{re} Avenue, de la 2^e Avenue et de la route du Sanctuaire pour un montant de 147 547 \$;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Adoptée à l'unanimité.

224-11-2016
6.6

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE COMME POMPIERS VOLONTAIRES - MM.
ETIENNE CLOUTIER ET STEEVE LESSARD**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Etienne Cloutier, comme "pompier volontaire", le tout effectif à la date d'embauche du 4

octobre 2016 ainsi que de M. Steeve Lessard, le tout effectif à la date d'embauche du 19 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

225-11-2016
6.7

PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ANNÉE 2017

Considérant que la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux, sauf lors de bris d'aqueduc, d'égout et autres travaux urgents qui peuvent être effectués avant l'obtention dudit permis, surtout si ceux-ci surviennent le soir ou les fins de semaine, mais dans ce cas la demande doit être complétée dans les plus brefs délais et transmise au ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

226-11-2016
6.8

ENTENTE AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT DANS LA RUE DALLAIRE POUR L'HIVER 2016-2017 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que les services publics de la municipalité rencontrent une problématique concernant le déneigement de la rue Dallaire;

Considérant que la rue Dallaire de par sa configuration, n'offre pas d'espace adéquat dans son extrémité pour permettre aux véhicules de déneigement de se retourner convenablement et de façon sécuritaire;

Considérant qu'un seul emplacement privé dans ce secteur pourrait faciliter le virage des véhicules;

Considérant que suite à notre demande, les propriétaires de l'espace ciblé sont prêts à conclure une entente, sous certaines conditions, avec la municipalité pour cet hiver;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des exigences des propriétaires relatives à la façon de faire pour le déneigement de la rue Dallaire ainsi qu'à la remise en état du terrain à la fin de la saison hivernale;

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'accepter les demandes de M. Jean Bilodeau et Mme Louise Gagnon telles que stipulées dans l'entente pour l'hiver 2016-2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité accepte les exigences relatives à l'entente afin de faciliter les opérations de déneigement dans la rue Dallaire telles que mentionnées dans la l'entente pour l'hiver 2016-2017;

QUE le directeur des services publics Urbanisme et Environnement, Eric Guenette, soit et est autorisé, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, à reconduire l'entente, au besoin pour les années subséquentes, avec le consentement des propriétaires, le tout conformément aux exigences de l'entente pour l'hiver 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

227-11-2016
6.9

**MODIFICATION DES INFORMATIONS FIGURANT DANS LE NOTAM DE
L'AÉRODROME LAC-ECHEMIN (CSC5)**

Considérant que la municipalité procède actuellement à des travaux de mise aux normes de son aérodrome conformément aux exigences de Transport Canada et par le fait même profite de cette occasion de proposer des cartes d'approches à l'autorité aéronautique qui tient compte des zones sensibles au bruit et le relief des environs;

Considérant que la municipalité désire l'ouverture de ses installations et l'exploitation dès le 1^{er} juillet 2017;

Considérant que l'aérodrome et sa population cohabitent en harmonie depuis les années 70, soit près de quarante ans, la municipalité fait en sorte de poursuivre dans cette voie;

Considérant que la présence d'hydravions sur le lac représente un risque de proximité, voir un conflit de trajectoire entre une hydrobase potentielle et de l'aérodrome en cours de travaux. En effet, pour ne citer qu'un exemple, un décollage d'un aéronef en piste 24 (direction sud-ouest) de l'aérodrome serait convergent avec le décollage d'un hydravion de l'hydrobase en orientation 29 (direction nord-ouest). De plus, le relief environnant du lac doit être pris en considération afin de déterminer à quel moment les virages de chacun sont appropriés et conformes à la réglementation. Ceci représente autant de paramètres qui méritent une cartographie des risques (actuellement en cours), qui permettra à terme, de prendre une décision éclairée en matière de sécurité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité demande à Transport Canada à ce que les informations sur le NOTAM soient prises en considération tel que proposé sur les documents déposés avec la présente. Dans l'ensemble, les modifications proposées consistent à encadrer les opérations des hydravions sur le lac Etchemin et d'envisager des marges de sécurité additionnelles spécialement entre l'axe 24 de l'aérodrome et l'axe 29 de l'hydrobase.

Adoptée à l'unanimité.

228-11-2016
6.10

**DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX CORRIGÉE
- TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-
2018**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

229-11-2016
6.11

VENTE D'ACTIF - CAMION FORD 2002 F-150(MISE AU RANCART)

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, à la vente du camion Ford 2002 F-150;

Considérant que ce camion n'est plus fonctionnel (mise au rancart);

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Carrière Etchemin de Lac-Etchemin	350 \$
Pièces d'autos Rock Drouin de Saint-Georges	250 \$

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de la vente dudit camion à Carrière Etchemin de Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de Carrière Etchemin de Lac-Etchemin pour la

vente du camion Ford 2002 F-150 selon la proposition déposée.

Adoptée à l'unanimité.

7.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

230-11-2016
7.1

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES EN RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2006 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - MANDAT NOVEMBRE 2016 À OCTOBRE 2017

Considérant l'article numéro 3-B du règlement numéro 67-2006, relativement à la composition du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles;

Considérant que les membres dudit comité sont désignés par résolution et pour une période d'un an (nomination en novembre de chaque année) par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil désigne, par la présente résolution, M. le conseiller Serge Plante représentant du CCU (Comité consultatif d'urbanisme), MM. les conseillers Paul Poulin et Sylvain Drouin, comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles pour le mandat couvrant la période de novembre 2016 à octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

8.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

231-11-2016
8.1

DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 12 542,05 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "LES FÊTES DU 150^e"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise que soit appropriée au fonds général une somme de 12 542,05 \$ à même l'excédent accumulé affecté "Les Fêtes du 150^e" afin de payer les déboursés suivants dans le cadre des Fêtes du 150^e :

Scolo Productions inc.	Dépôt cachet spectacles Singing Pianos Formule Trio et Karma Kameleon le 16 juillet 2017	2 830,71 \$
Agence La Tournée	Dépôt cachet spectacle Michaël Rancourt le 10 juin 2017	2 099,75 \$
Agence La Tournée	Dépôt cachet spectacle d'humour le 21 juillet 2017	4 461,97 \$
Groupe Analekta inc.	Dépôt cachet Angèle Dubeau et La Pietà le 17 juin 2017	3 149,62 \$ Montant à rembourser par M. Jean Turmel en 2017.

Adoptée à l'unanimité.

232-11-2016
8.2

SIGNATAIRE AUTORISÉ - ENTENTE PROMOTIONNELLE AVEC LA BRASSERIE LABATT CONCERNANT L'ARÉNA MUNICIPAL

Considérant que le Conseil municipal a signé une entente promotionnelle avec la Brasserie Labatt se terminant le 30 juin 2016;

Considérant que les représentants de la Brasserie Labatt souhaitent un prolongement de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le prolongement du protocole d'entente pour une durée fixe d'un (1) an se terminant le 30 juin 2017;

QUE M. José Poulin, gérant aréna/animation loisirs et sports, soit autorisé à signer ledit nouveau protocole.

Adoptée à l'unanimité.

233-11-2016
8.3

SIGNATAIRE AUTORISÉ - CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE "LES SERVICES TECHNOLOGIQUES A.C. INC." POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE CONTRÔLE ET DE GESTION POUR LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE L'ARÉNA MUNICIPAL

Considérant que le système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal appartiennent à la municipalité car ils avaient été acquis de la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.", à la séance du 13 janvier 2009 (résolution no 014-01-2009);

Considérant que le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal prend fin le 18 novembre prochain avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.";

Considérant que la compagnie offre la possibilité de renouveler le contrat avec les mêmes termes et conditions avec une augmentation de 1.5% dû au coût de la vie, pour un montant de 3 200 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." aux conditions énumérées dans le contrat;

QUE M. José Poulin, gérant aréna/animation loisirs et sports, soit autorisé à signer ledit nouveau protocole.

Adoptée à l'unanimité.

9. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

9.1 Aucun point pour cet item.

234-11-2016
10.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour octobre 2016 pour la somme de 262 184,90 \$, le tout tel que détaillé comme suit: achats impayés : 162 005,32 \$ et déboursés directs: 100 179,58 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le directeur général à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

11. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

30 septembre 2016

Remerciements de la part de la direction et des ambassadeurs de la Fondation du cœur Beauce-Etchemin de leur avoir permis d'effectuer une collecte de dons publics le 15 septembre dernier à Lac-Etchemin, ce qui a permis de récolter, auprès des généreux automobilistes, la somme de 2 275 \$. Les fonds amassés permettront à la Fondation de poursuivre sa mission, soit de soutenir les programmes et les services du Pavillon du cœur Beauce-Etchemin.

17 octobre 2016

Remerciements de la part du conseil des élèves de l'École des Appalaches pour le généreux appui financier de la municipalité à la cause étudiante en 2016. Les dons sont répartis entre plusieurs comités de l'école afin d'organiser des activités culturelles, sportives et éducatives. Une affiche des donateurs est installée à la polyvalente.

12. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

235-11-2016
12.1-a)

PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LES ETCHEMINS (CJEE) LE 11 NOVEMBRE 2016

Considérant que la demande de Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 45 \$ l'unité pour participer au souper-bénéfice de Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins, le 11 novembre 2016 au Centre des arts et de la culture de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

13. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER